

Ils se multiplient autour de Rouen : un maire réclame une vraie réglementation pour les "lockers" à colis

Les casiers à colis se multiplient dans la Métropole de Rouen, sans que les villes n'aient leur mot à dire. Pour le maire de Caudebec, il faut un règlement pour les encadrer.



Les casiers pour les colis, ou « lockers », se multiplient dans l'agglomération d'Elbeuf, comme ici à côté du Carrefour city de Caudebec. ©Aurélien Delavaud

Au pied d'un immeuble juste à côté de la rue des Martyrs, sur le parking du Carrefour market d'Elbeuf, sur celui du Carrefour city de Caudebec... Depuis quelques mois, ils se multiplient sur le territoire de l'**agglomération d'Elbeuf**.

Eux, ce sont les « **lockers** », ou **casiers à colis**, ces nouveaux appareils automatisés qui permettent de déposer ou de récupérer ses colis à toute heure du jour et de la nuit.

S'ils se répandent aussi vite sur le domaine privé, c'est parce que cela ne nécessite pas d'autorisation particulière de la part des collectivités. Et c'est bien le problème pour **Laurent Bonnaterre**, le maire de Caudebec (Seine-Maritime) et élu d'opposition à la Métropole Rouen Normandie.

Un manque à gagner pour des commerçants

Dans le cas de sa commune, plusieurs **commerçants sont lésés** par l'implantation d'un nouveau locker et surtout par le choix de la société d'arrêter de leur confier des colis.

Pour certains, ça représentait un vrai complément de revenus, de l'ordre de plusieurs centaines d'euros par mois.

Laurent Bonnaterre, maire de Caudebec

À Caudebec, ces commerçants et des habitants se sont donc inquiétés de cette nouveauté dans le paysage. « Nous, on a juste été mis devant le fait accompli, on ne l'a pas autorisé », se justifie le maire.

Une activité qui ne paye pas de taxes

Alors l'élu a écrit à la collectivité, pour lui demander « de s'emparer du sujet lors de prochaines réunions de la commission urbanisme, mais elle ne se réunit pas souvent ».

« On pense que la Métropole, avec ses outils comme le **Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi)** ou le **Règlement local de publicité intercommunal (RLPI)**, doit pouvoir faire quelque chose. Après tout, ces casiers permettent bien de faire de la pub pour Amazon, Mondial relay ou les autres sociétés », argumente l'élu.

Selon lui, il faut que la Métropole se dote d'un **règlement clair** en la matière pour uniformiser les pratiques sur son territoire : « Il faut se poser la question des endroits où ils peuvent s'implanter, même sur le domaine privé, par exemple chez nous dans un périmètre autour de l'église. Mais il faut aussi s'interroger sur la publicité que ça leur permet de faire, peut-être via une taxe. C'est une activité économique qui ne paye de taxe à personne ! »

Pour Laurent Bonnaterre et son groupe d'opposition, il est donc nécessaire de prendre des décisions. Sans oublier de glisser une petite pique à la majorité métropolitaine, sur cette thématique des produits vendus en ligne : « La Métropole s'est énormément mobilisée contre le projet d'entrepôt d'Amazon, à Petit-Couronne, que je voyais personnellement d'un bon œil. Là, ce serait bien de faire quelque chose pour les habitants et les commerçants. »

#Commerce

#Vente en ligne

par Aurelien Delavaud

